

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT ET UN JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
13 juin 2019

Date d'exécution :
21 juin 2019

Date d'affichage :
22 juin 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATTISTI Philippe, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, SAUVAGEON Vanina, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient représentés : CESARI Louis a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTISTI Philippe, SIMONI Pascale a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, ROMANI Claire, SISTI Cécilia.

Monsieur PIERI Ange a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-48 Finances - Demande de financement de l'installation d'équipement numérique sur l'ensemble du groupe scolaire de Ghisonaccia.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Comme nous l'avons déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal, l'ère du numérique constitue un enjeu majeur de l'éducation. En effet, le développement des usagers du numérique par les élèves nécessitent de disposer, dans les écoles, des moyens et équipements adéquats.

C'est pour cela que la commune de Ghisonaccia s'est engagée dans l'équipement total du groupe scolaire de Ghisonaccia en partenariat avec la Collectivité de Corse.

Une candidature à l'appel à projet « Ecole numérique V2 » a été déposée et le jury a émis un avis favorable à notre projet. Il nous est demandé maintenant de constituer le dossier FEDER définitif. Au regard des ouvertures de classes liées au dédoublement des classes et accroissement des effectifs, il est proposé d'acquérir :

Solutions TBI pour le primaire

8 solutions TBI x 3 100 €	=	24 800 € HT
8 ordinateurs x 500 €	=	4 000 € HT
½ journée de formation	=	400 € HT
Total		29 200 € HT

Solutions ENI – 7 pour la maternelle et 2 pour le primaire

9 solutions ENI x 5 100 €	=	45 900 € HT
9 ordinateurs x 500 €	=	4 500 € HT
½ journée de formation	=	400 € HT
Total		50 800 € HT

Classe mobile 5 610 € HT

Soit un cout global de l'opération estimée à 85 610 € HT.

Le financement de l'opération est le suivant :

- Collectivité de Corse 50% soit 42 805 € HT
- Commune 50% soit 42 805 € HT

Sachant que la commune aura à sa charge l'ensemble des frais liés au câblage électrique et informatique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant et d'habiliter le maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve le projet d'installation d'équipement numérique sur l'ensemble du groupe scolaire de Ghisonaccia d'un montant estimé à 85 610.00 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019

Article 2 :

Adopte le plan de financement suivant :

- Collectivité de Corse 50% soit 42 805 € HT
- Commune 50% soit 42 805 € HT

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019